

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 02 juin 2023

Absents : Mme Laetitia JHANJEE (pouvoir à M. Patrice JUGIEAU), Mme Karen HAZENDONK (pouvoir à Mme Delphine GIBON), M. Reinier SINAASAPPEL (pouvoir à M. Didier VANDERF)

La séance est ouverte à 20H30.

### 1 – Présentation de la nouvelle ébauche du cimetière

M. Le Maire présente au CM la nouvelle ébauche de l'extension du cimetière. L'enceinte sera principalement constituée de panneaux rigides végétalisés.

### 2 – Modification des conditions de travail à temps partiel

M. Le Maire demande à son Conseil la modification de la délibération DE-2019-42 adoptée le 06 décembre 2019 relative à la mise en œuvre du temps partiel sur la collectivité, dans laquelle seul le taux à 80 % avait été retenu. Or, pour raison personnelle, un agent demande à exercer ses missions à temps partiel sur autorisation au taux de 60 % à compter du 01.06.2023. Après débat, le CM décide de la modification de la quotité du temps partiel sur autorisation en ajoutant le taux de 60 %. Les autres dispositions de la délibération DE-2019-42 ne sont pas modifiées.

### 3 – Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement)

Un de nos agents techniques est concerné cette année par un avancement de grade. Le comité technique a émis un avis favorable à la proposition de fixer un taux de promotion de 100 % des agents pouvant bénéficier d'un avancement du grade d'adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Pour effectuer cet avancement, un poste permanent de catégorie C, au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, doit être créé, à compter du 28/07/2023. Le CM valide la création de ce poste afin que cet agent puisse monter en grade.

### 4 – Les nouvelles prestations facultatives du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion peut exercer, à la demande de la collectivité, des missions supplémentaires relatives à la gestion des ressources humaines : calcul reprise d'ancienneté de services, médiation, enquête administrative... La signature de cette nouvelle convention de services « CDGRH+ » n'engage aucun coût. Si la collectivité saisit le Centre de Gestion pour fait appel à une de ces prestations, à ce moment-là, une facturation sera établie. Le CM autorise M. Le Maire à signer cette convention.

### 5 – Syndicat AGEDI : modification du délégué à la protection des données

Suite à une restructuration, M. Saint-Maxent n'est plus le délégué à la Protection des Données (DPO). Le syndicat mixte AGEDI, en tant que personne morale, a été nommé comme nouveau DPO. Le CM valide ce changement et autorise M. Le Maire à signer la nouvelle convention de mutualisation avec le syndicat mixte AGEDI.

### 6 – Demande de subvention de l'association « Les Amis de la Maison de Retraite de Montbron »

L'association « Les Amis de la Maison de Retraite de Montbron » sollicite le CM afin d'obtenir une subvention communale pour les aider à financer différentes manifestations comme des spectacles, ateliers, sorties... en complément des activités déjà proposées à l'EHPAD. Le CM décide de leur octroyer une subvention pour un montant de 300 €.

### 7 – Questions diverses

- Distribution le 17/06 du petit journal
- **Inauguration de la fresque de l'église le 10/06 avec messe à 10h30**
- Frairie les 24 et 25 juin

La séance est levée à 22h15.

